31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

Nº 12. — 15 Décembre 1882



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

PIERRE DAILLÉ

PREMIER PASTEUR DE L'ÉGLISE FRANÇAISE DE NEW-YORK [1]

Le premier pasteur huguenot de New-York portait un nom célèbre en France, et bien fait pour honorer nos annales. Jean Daillé, né le 6 janvier 1594, mort le 15 avril 1670, quinze ans avant la révocation de l'Édit de Nantes, fut l'apologiste des Églises réformées, et un des plus savants théologiens de son temps. Ministre de l'Église de Charenton, pendant plus de quarante années, il y exerça une grande influence, soit comme prédicateur et écrivain, soit comme administrateur, dans la sphère des intérêts ecclésiastiques. Il laissa un fils qui mourut en 1690, sans descendant mâle.

Un nom entouré de tant de respect était déjà la meilleure des recommandations, et l'on peut supposer, sans crainte de se tromper, que le réfugié huguenot paraissant dans le nouveau monde comme parent du grand Daillé, aura obtenu, à ce titre,

1. Sur le Refuge à New-York, voyez le *Bulletin*, t. XXV, p. 522.

la considération de sa patrie adoptive. On ignore cependant le degré de parenté qui pouvait unir Pierre Daillé, et son frère Paul, à leur illustre homonyme. On suppose qu'ils appartenaient à une branche de la même famille établie à Châtellerault en Poitou. Cette ville, une des places fortes du protestantisme français, avait vu naître Jean Daillé, dont un frère y fit souche. Il est à remarquer que plusieurs de nos réfugiés vinrent de Châtellerault. Un des plus notables, Louis Carré, pasteur de Rhode-Island, était parent des Daillé, et il se peut que la présence de Pierre Daillé, déjà fixé à New-York, comme pasteur de l'Église française, ait contribué à l'attirer dans le voisinage.

Dès l'an 1652, les réfugiés français fixés à New-Amsterdam ou aux environs, étaient devenus assez nombreux pour que le Consistoire de l'Église wallonne de New-York, songeât à pourvoir à leurs besoins religieux. Il invita Samuel Drisius, pasteur de la congrégation hollandaise de Londres, à venir prêter son concours, à M. Granville (*Megapolensis*) en exerçant le ministère évangélique, tant auprès des Français que des Anglais. Drisius prêcha, pendant quelque temps, aux huguenots et aux Vaudois de Staten-Island. Toutefois, il dut après quelques années, interrompre ses visites mensuelles, à cause de l'état précaire de sa santé.

En 1682, Henry Selyns, récemment arrivé de Hollande, fut chargé de la direction de l'Église réformée hollandaise de New-York. Pierre Daillé le suivit de près. Un témoignage digne de foi montre le Consistoire de New-York l'invitant à venir prêcher aux Français, et on l'avait dès lors associé à Selyns avec lequel il partage la chaire. La résidence de son frère Paul en Hollande donne à penser que l'appel du Consistoire alla le chercher sur cette terre de refuge. La première mention que l'on rencontre de lui est dans une lettre de Selyns aux ministres de Boston, du 18 mai 1683 : « Je serais seul ici à diriger cette Église et les Églises voisines, si je n'avais pour collaborateur le révérend Pierre Daillé, chassé de France par

la persécution, qui prêche aux Français, et Pierre van Zarren, qui annonce l'Évangile dans les campagnes. Ce sont des hommes de foi et d'une vie pure... Chacun de nous travaille à maintenir la piété et la vraie religion, tandis que le monde hélas! fait rage pour détruire l'une et l'autre. Dieu veuille préserver son Église et réduire ses adversaires à l'impuissance! »

C'est encore à Selyns que nous devons le renseignement suivant, si honorable pour le pasteur huguenot, et contenu dans une lettre du 31 octobre de la même année à la classe d'Amsterdam : « J'ai pour collègue maître Pierre Daillé, ancien professeur de Saumur. C'est un homme rempli de zèle, de piété, de savoir. Banni pour la religion, il soutient la cause de Jésus-Christ avec une ardeur infatigable. » L'Académie de Saumur, une des quatre grandes écoles de France, subsistait encore, comme protégée par le souvenir de Duplessis-Mornay; mais on pouvait prévoir sa chute prochaine, annoncée par celle de l'Académie de Sedan supprimée en 1681. Durant quatre-vingts ans, Saumur fut une lumière dont la clarté se répandit sur toute l'Europe. L'instruction était très complète. Deux professeurs enseignaient la théologie; deux la philosophie. Il y avait une chaire d'hébreu, et une de grec, avec un doyen chargé de la surveillance générale. On ignore quelle chaire occupait Daillé. Mais comme on n'admettait dans les académies que des hommes d'une capacité reconnue, il est à croire que Selyns n'exagérait pas les mérites du pasteur que la Providence lui avait donné pour collègue.

Daillé avait alors trente-cinq ans. Sa première femme, Latonice, compagne de son exil, vivait encore. Peu de mois après son arrivée à New-York, on le voit occupé de l'acquisition d'un terrain, probablement celui qui fut désigné plus tard comme la « maison du ministre français ». Ce terrain était situé à l'ouest de Broadway, dans le passage conduisant à la demi-lune : « Halfe Moone ». Daillé, ne pouvant acquérir en sa qualité d'étranger, l'achat dut être fait par Isaac Deschamps,

connu aussi sous le nom de Saviat Broussard, et depuis longtemps domicilié dans la Cité.

Deux congrégations célébraient déjà leur culte dans l'Église hollandaise du Fort. La plus nombreuse était naturellement la congrégation réformée hollandaise qui ne comptait pas moins de trois cents communiants. Depuis la cession de cette province à l'Angleterre, en 1664, le service anglican avait été célébré dans le même bâtiment par le chapelain des troupes britanniques. Des relations amicales s'établirent entre Domine Selyns et ce chapelain, le révérend John Gordon. Avec sa libéralité accoutumée, le Consistoire hollandais, permit à une troisième congrégation de célébrer son culte dans le même local. Le troupeau, placé sous la direction de Daillé, était le plus faible des trois; mais, dès le commencement, il compta parmi ses membres quelques-unes des familles principales de la ville. Paul Richard, Gabriel Minvielle, Nicholas Du Puis, Samuel Du Fuert, qui appartenaient à la congrégation hollandaise, reçurent une permission en forme de se faire inscrire dans l'Église française, tandis que les Bayards, les Montagnes, les D'Honneurs, François Rombouts, et d'autres, quoique membres de leur église adoptive, assistaient souvent au culte de leurs compatriotes huguenots. A son retour, Andros, gouverneur de New-York, qui parlait également le hollandais et le français, suivit les prédications de Selyns et de Daillé. Le culte français se célébrait dans l'intervalle des services hollandais du matin et de l'après-midi.

Les limites de la paroisse de Daillé ne se confondaient pas avec celles de la petite ville située à l'extrémité sud de l'île de Manhattan. Les familles huguenotes, dispersées à Staten-Island, Buschwick, Hackensack, Harlem, venaient se joindre à leurs frères de la ville, particulièrement dans les grandes fêtes. Deux fois l'an, Daillé remontait la rivière de Hudson et la vallée de Wallkill, pour se rendre au village huguenot de New-Paltz, où il retrouvait les Du Bois, les Hasbroucqs, les Beviers, les Doyaus, les Frères et les Guimars, qui avaient

fondé cette colonie lointaine. De fait, les premières traces de son ministère en Amérique se trouvent dans les registres de l'ancienne Église réformée de New-Paltz où il est dit que, le 22 juin 1683, Monsieur Pierre Daillé, ministre de la Parole de Dieu, arriva dans le Nouveau Palatinat et prêcha deux fois le dimanche suivant, proposant aux chefs de familles de choisir, à la pluralité des voix, un ancien et un diacre, pour assister le ministre dans la direction de l'Église.

Les courtes notices sur Daillé, qui ont paru jusqu'ici (*Doc. hist. de N. Y.*, III, 1167; *Col. hist. de N. Y.*, III, 651, note) parlent de différends qu'il eut avec les membres de sa congrégation et qui l'amenèrent à échanger New-York contre Boston. Mais ces notices se taisent sur la nature de ces différends. Curieux de les approfondir, nous avons recherché quelle pouvait en être la nature et nous sommes aujourd'hui en mesure d'éclaircir les principaux points.

Daillé prêchait depuis deux ou trois ans à New-York, quand y arriva un nommé Laurent Vandenbosch, pasteur huguenot, officiant à Boston (en 1685), comme pasteur d'un petit groupe de réfugiés français réunis dans cette ville. Les magistrats et les ministres de Boston paraissent avoir trouvé le caractère de Vandenbosch fort difficile. Une grande hauteur vis-à-vis de ses frères, et la célébration de plusieurs mariages sans la publication habituelle des bans, fournirent de justes griefs à la congrégation. Il renouvela plusieurs fois cet acte, sans tenir compte des observations et des menaces d'emprisonnement. Obligé de quitter Boston, il se rendit à New-York, et ceux qui connaissaient son humeur aventureuse, prédirent qu'il deviendrait une cause de schisme parmi les Français de cette ville.

Cette prédiction ne se réalisa que trop. Après s'être immiscé, dès le début, dans les affaires du Consistoire préposé à la congrégation de Daillé, et après avoir semé la division dans le troupeau, il organisa une Église séparée, dont il devint pasteur à Staten-Island. « Contrairement, écrit Daillé, aux engage-

ments qui avaient été pris, et à ce qui est honorable et juste, il nous a arraché, à son profit, les deux tiers des membres de notre Église habitant la campagne; de sorte que notre congrégation qui, avant son arrivée, offrait l'image d'une parfaite union et n'était, pour ainsi dire, qu'une seule âme, est maintenant déchirée en deux. »

Cette division paraît avoir duré quelques années, quoique la carrière de Vandenbosch à Staten-Island n'ait pas été longue. En 1687, il se rendit à Kingston; mais interdit deux ans après par Selyns et d'autres ministres, il partit pour Maryland. Le terme des épreuves de l'Église semble indiqué, dans une lettre de Selyns à la classe d'Amsterdam (1692); où il annonce que les deux Églises françaises se sont de nouveau réunies. Il ne peut être ici question que des deux congrégations de la ville et de la campagne, momentanément séparées par les intrigues de Vandenbosch. Rien n'indique qu'il y ait eu schisme dans la congrégation de la ville pendant le ministère de Daillé, ou que ses relations avec elle aient cessé d'être amicales, avant son départ pour Boston. D'autres causes motivèrent son départ.

Pendant la durée du schisme dont on vient de parler entre l'Église de la campagne et celle de la ville, cette dernière avait acquis de l'importance. Des troupes considérables de réfugiés étaient venues en augmenter le nombre. La révocation de l'Édit de Nantes (22 octobre 1685) n'éloigna pas seulement de France des milliers d'individus restés dans le royaume, malgré les rigueurs qui précédèrent l'acte final; mais ses effets se firent rapidement sentir dans les possessions françaises des Indes-Occidentales, où des centaines de familles huguenotes étaient depuis longtemps établies. En 1687, plusieurs de ces familles arrivèrent à New-York. C'est à cette émigration qu'appartiennent les noms de Pintard, Leroux, Robert, Bouteiller, et L'Hommedieu. L'année suivante, Louis Carré et d'autres vinrent d'Angleterre où ils s'étaient d'abord réfugiés, et où la plupart d'entre eux avaient obtenu des lettres de naturalisa-

tion. L'Église française de New-York puisa dans ces éléments nouveaux un redoublement de vigueur, et prit le rang qu'elle a dès lors occupé parmi les congrégations les plus importantes du Refuge.

Vers la fin de l'année 1687, un pasteur huguenot, Pierre Peiret arrivé de Londres, devint le collègue de Daillé. Peiret, qui était le plus âgé des deux, exerçait principalement son ministère en ville, tandis que Daillé continuait à s'occuper des membres du troupeau dispersés au loin, et ses visites à New-Paltz sont encore marquées sur les registres. La dernière est du mois d'avril 1694.

Pendant ce temps les réfugiés avaient abandonné l'église hollandaise du fort, pour se bâtir un temple, près de Marketfield Street ou de Petticoat Lane. New-York n'offre pas de rue qui conserve un aspect plus ancien que ce passage court et étroit, conduisant de Whitehall à Broad Street, et il ne faut pas un grand effort d'imagination pour se représenter les membres de l'Église, se rendant en foule à leur temple, la Bible ou le Psaume à la main. Dans leur lointaine patrie, il ne subsistait plus un seul édifice de tous ceux où leurs pères et eux-mêmes s'étaient assemblés pour le chant et la prière. A Châtellerault, ville natale de Carré, peut-être de Daillé, ordre avait été donné aux protestants, le 15 mai 1685, de démolir leur temple dans l'espace de quinze jours. Sur cent soixante familles professant la foi réformée, parmi les plus riches et les plus industrieuses de la ville, il ne restait plus, au mois de février de l'année suivante, que quatre personnes adhérant à la foi proscrite. Les autres avaient fui le royaume, s'ils n'étaient tenus en prison, ou peut-être enrôlés parmi les convertis des dragonnades.

On prit possession de l'église de Marketfield Street, dans l'automne de l'année 1688. Ce temple s'élevait du côté du midi, à peu près à mi-chemin des rues de Whitehall et de Broad Street, sur un lot de terrain de vingt-huit pieds de large, et de moins de cinquante pieds de long. On prit sur le lot

une « allée commune » de trois pieds de large. Quatre ou cinq ans plus tard, ce modeste bâtiment fut intérieurement augmenté d'une galerie, Daillé y officia quelquefois, aux services du dimanche et le mercredi, à la lecture du matin. Quant à Peiret, il continua d'y prêcher jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1704, avant l'ouverture de la nouvelle église de Pine Street.

Daillé se montra sous un jour des plus honorables, lors des troubles advenus sous l'administration de Leisler. Désapprouvant les mesures violentes prises pour le maintien de l'usurpation, le pasteur se rendit auprès du Commander pour l'exhorter à la clémence; noble langage si peu compris par le dictateur, qu'il se vit, avec son collègue Peiret, menacé d'emprisonnement. Le pasteur huguenot ne se montra pas moins courageux pour sauver Leisler au lendemain de sa chute. « Si nos trois ministres, écrivit-on de New-York à la classe d'Amsterdam, avaient suivi l'exemple de monsieur Daillé... qui sait si l'on n'aurait pas réussi à empêcher ce meurtre juridique? Quand Leisler était en prison, et condamné à mourir, Daillé fit tous ses efforts pour dissuader le gouverneur Slaughter d'exécuter la sentence, le conjurant de faire grâce. » Le pasteur usa même de son influence pour persuader aux français de la Nouvelle-Rochelle et à ceux de Staten-Island, de se joindre à lui, dans une pétition adressée au Gouvernement en faveur de Leisler. Tant de genérosité le rendit suspect : il fut traduit devant l'Assemblée et peu s'en fallut qu'il ne fût incarcéré, par ordre du Conseil, comme promoteur des troubles.

Le ministère de Daillé, à New-York, finit en 1696, époque à laquelle il fut nommé pasteur de l'église de Boston. Il revint à New-York, l'année suivante, pour contracter un second mariage avec Seytie Duyshensh (?) Le permis est daté du 13 août 1697. On le retrouve encore à New-York en 1712. Il y baptisa, le 28 décembre, « après le sermon du matin, Louis Rore, fils du pasteur Louis Rore et de Marie Le Boyteulx sa femme ». Les parrain et marraine sont Louis Carré et Marie Fleuriau,

deux exilés du Poitou qui avaient suivi le pasteur huguenot sur ces rivages étrangers.

Daillé quitta peut-être New-York, parce que les congrégations rurales des environs ne réclamaient plus ses services. Staten-Island avait pour pasteur de Bonrepos, qui succéda aussi à Daillé dans le ministère de l'église de New-Paltz. Ainsi libéré, le pasteur huguenot se rendit dans la cité qui devait voir la fin de ses utiles labeurs, et où le fidèle serviteur de Dieu entra dans son repos, au mois de mai 1715, dans sa soixante-sixième année. Le veuvage avait rendu deux fois son foyer solitaire. Sa troisième femme, Martha, lui survécut. Dans son testament, il n'est fait aucune mention d'enfants issus, soit de ce mariage, soit des précédents. Entr'autres legs, il laisse un modeste domaine à son « bien-aimé frère Paul Daillé, en Hollande, et à ses héritiers pour toujours. » Dans le document original un espace en blanc laissé après le nom du frère a été rempli par une main étrangère avec les mots suivants : Vaugelade, près Amsfort. Hoevelaken, village situé à quatre milles d'Amersfoort, est peut-être le lieu désigné.

Tous les faits que l'on a pu recueillir sur le pasteur huguenot, prouvent qu'il fut un digne représentant de la race et de l'ordre auxquels il appartenait aux meilleurs titres. Il mérita l'estime et la considération des hommes les plus distingués de son temps. Les Nouvelles (*News-Letters*) de Boston qui annoncent sa mort, insistent plus que d'ordinaire, sur les vertus qui le rendirent cher à ses compatriotes, et à la congrégation dont il fut si longtemps le guide. Les lignes suivantes seront la meilleure conclusion de cette notice.

Boston, 23 mai 1715. — « Lundi matin 20 courant, est mort ici le Révérend M. Pierre Daillé, pasteur de la Congrégation française, âgé d'environ soixante-six ans. C'était un homme de grande piété et charité ; affable et courtois, de vie et mœurs exemplaires. Aussi a-t-il laissé de vifs regrets à tous, et particulièrement aux membres de son troupeau. »

CH. BAIRD.

DOCUMENTS

LETTRE DES RÉFUGIÉS DE BAIREUTH

AUX ÉTATS DES PROVINCES-UNIES [1].

17 décembre 1688.

A très hauts, trés puissans et trés Magnifiques Seigneurs, Nos Seigneurs les Estats des Provinces Unies.

Le Consistoire de l'église Réformée de Wilhelmsdorf suplie trés humblement vos trés hautes et trés magnifiques Puissances d'avoir la bonté de jetter les yeux sur l'exposé qu'il prend la liberté de leur faire du pitoyable estat ou la misère a réduit ce petit troupeau réfugié dans les Estats de Baireuth et de vouloir lui départir quelques-unes de vos grandes Charités pour le retirer s'il est possible de son estat calamiteux.

Vos trés hautes et trés Magnifiques Puissances nous firent la grâce de nous faire donner au commencement du mois de mars dernier par monsieur Abraham Purrat, marchant à Nuremberg, la somme de trente escus monnaye d'Empire provenus de leur collecte que nous distribuâmes aux malades et plus pauvres de ce troupeau. Nous continuons d'en remercier trés humblement vostres hautes et trés magnifiques Puissances et toutes les pieuses personnes qui ont contribué à ce charitable secours. Mais nous voyans réduits à la dernière misère, sans pouvoir découvrir un autre moyen capable d'empescher notre dissipation, dispersion, et par conséquent notre entière ruine, qu'en recourans à la charité de vos trés hautes et trés

1, C'est à une communication du savant archiviste de Harlem, M. Enschedé, que nous devons cette pièce intéressante à divers titres. Sur le refuge de Baireuth et sur l'église de Wilhelmsdorf voir l'ouvrage de Ch. Weiss (t. I, p. 231-232) et *les Églises du Refuge* par M. F. de Schickler (p. 73-74).

magnifiques Puissances, bien que ce soit avec un regret indicible que nous continuons d'être leurs importuns. Le pasteur et les anciens du Consistoire de cette Église renaissante ne la pouvant voir succomber sous le poids de l'extrême pauvreté et misère qui l'accablent, sans faire ce dernier essay pour ne la voir pas ensevelir dans ses ruines, prenons encore la liberté, Nos très honorés Seigneurs, de vous supplier trés humblement d'avoir pitié de ce petit troupeau, qui est un fragment des pauvres Vaudois répandus dans le val d'Oisans en Dauphiné, et d'avoir la bonté de nous faire départir quelques portions des revenus de votre justice, afin que nous puissions pourvoir à notre subsistance et à celle de nos pauvres familles et estre en estat de défricher les bois que S. A. S. nostre Prince nous a donnés pour y semer.

C'est pour cet effet que nostre compagnie a député le sieur Jean Bérard, l'un des anciens de notre Consistoire, dont la probité est connue, pour se transporter dans vos trés puissantes provinces, afin d'y recevoir vos bénéficenses, et de représenter à Vos hautes et très Magnifiques Puissances la vérité de nostre triste condition. Nous suplions très humblement, nos trés honorés Seigneurs, d'ajouter foy à ce qu'il leur exposera pour la confirmation de ce que dessus, et d'être persuadés qu'il n'y a point d'Église de nostre sainte communion dans toute l'Allemagne plus pauvre dans cette conjonction que celle cy, ny qui ait besoing d'un plus prompt et plus charitable secours extrémement consolatoire à ces pauvres fidèles venus de l'Église de Misoën et adjointes, et rassemblés par les soins de leur Pasteur, les uns lorsque les dragons faisoient le dégât dans la province de Dauphiné où estoient enclavée celle-cy, les autres après leur longue détention dans les prisons, et auxquels il ne reste à présent que leur âme pour butin.

C'est la grâce que nous demandons très humblement, Nos trés honorés Seigneurs, et d'agréer que nous continuions à prier Dieu pour vos trés hautes Puissances, pour la prospérité de leurs puissans Estats et la paix et tranquilité de vos florissantes Esglises, puisque nous sommes avec un profond respect,

Nos Seigneurs,

De vos trés hautes et trés magnifiques Puissances les trés humbles

et trés obéissants serviteurs, les pasteurs et les anciens du consistoire de l'église réformée de Wilehlmsdorff;

(Signé) JEAN BONNET pasteur, J. BÉRARD ancien, A. VIEUX ancien, S. VIEUX ancien, PIERRE COING ancien, F. ARMET ancien et secrétaire.

Wilhelmsdorff. Dans les Estats de Baireuth.

17 décembre 1688.

Liste jointe à la requête :

Sieur Jean Bonnet pasteur de l'Église réformée de Wilhelmsdorff, sa femme et deux enfans	4
Jean Bérard, sa femme et quatre enfans	6
Jean Vieux, sa femme et deux enfans	4
Simon Vieux, sa femme et deux enfans	4
Estienne Armet, sa femme et trois enfans	5
Pierre Coing, sa femme, sa sœur et sa fille	4
Jean Pelorce et Suzanne sa sœur	2
Anne Pelorce Veuve et son fils	2
Paul Albert	1
Pierre Albert et sa sœur	2
Marc Bérard, sa femme et un enfant	3
Marie Bérard Veuve	1
Luc et Simon Girard	2
Daniel Delort, sa femme et deux enfans	4
Jacques Delort et sa femme	2
Jean Coste, sa femme et trois enfans	5
Anne Bethon Veuve et trois enfans	4
Henry Coing	1
Daniel Coing, sa femme et un enfant	3
Jean Coing, sa femme et un enfant	3
Marie Eustache	1
Daniel Bérard et un enfant	2
Isabeau Orard veuve	1
Anne Coing orfeline	1
Paul Gondré, sa femme et deux enfans	4

Cristofel Girardet, sa femme et six enfans...............	8
Jacques Jouffré..	1
Jacques Lombard et sa femme...........................	2
Magdelaine Besson Veuve et sa fille......................	2
Suzanne Jofroy orfeline.................................	1
Anne Piq Veuve..	1
Jaques et Abraham Niels.................................	2
David Bournat..	1
François Monard...	1
Estienne Debaus, sa femme, son frère et une fille........	4
Samuel Legat, sa femme et un enfant....................	3
Daniel Peregentil, sa femme et son fils.................	3
Daniel Sauvage et sa femme............................	2
Jean Talmé, sa femme et quatre enfans..................	6
Jean Petol orfelin.......................................	1
Jean Chopine, sa femme et trois enfans..................	5
André Vieux garçon......................................	1
Quatre jeunes garçons orfelins venus de nouveau de Suisse.	4
	122

(*Original.* Archives de Harlem).

REQUÊTE DES PROTESTANTS

DE CLAIRAC, TONNEINS, CASTELMORON, NÉRAC, AU ROI

12 janvier 1755

Eynesse, par Sainte-Foy la Grande (Gironde), 6 novembre 1882.

Monsieur le rédacteur,

Il vient de me tomber sous les mains, une petite liasse de papiers jaunis se rapportant au protestantisme dans nos contrées. Vite j'en ai extrait, en songeant à vous, une supplique des malheureux religionnaires de Clairac, Tonneins, Castelmoron, et Nérac, au roi Louis XV, qu'ils s'obstinent, malgré tout, à nommer le *Bien aimé.*

Pauvres chers martyrs de leur cause, ils invoquent jusqu'à la *beauté*

du climat qui doit ramener ceux que le désespoir a arrachés à la mère patrie par un exil sans retour!

PENAUD, pasteur.

Au Roy

Sire,

Les sujets protestans des villes de Clairac, Tonnein, Castelmoron, Nérac et des environs, osent implorer la clémence de votre Majesté et porter aux pieds de son trône les plaintes soumises et respectueuses que leur arrache le poids des afflictions sous lesquelles ils gémissent.

Les assemblées de religion qu'ils ont tenues vers la fin de l'année 1753 et au commencement de 1754 leur ont attiré la disgrace de V. M. Les sinistres interprétations qu'on peut avoir données à leur conduite, les soupsons injurieux auxquels ils sont exposés, les accablent bien plus que les sentiments de leurs maux. Daignez, sire, écouter leurs justifications avec cette bonté qui fait l'essence de votre caractère et qui vous a fait préférer, aux titres le plus glorieux, celuy de Roy bien aimé.

Les supplians habitent des contrées presque entièrement peuplées de religionnaires. Leur nombre y est environ cinquante mille personnes la voix de leur conscience qui leur préchoit sans cesse la nécessité de rendre un culte public à la divinité; l'exemple des religionnaires du Languedoc, du Vivarais, du Dauphiné, du Poitou, de l'Aunis, du comté de Foix et d'autres provinces du royaume, ne purvent vaincre pendant longtemps les considérations qui les retenoient; effrayés enfin de la tiédeur criminelle dans laquelle ils avoient vécu et ne pouvant d'ailleurs faire bénir leur mariage par des prêtres de l'église romaine, ils crurent ne pouvoir refuser plus longtemps les secours spirituels des pasteurs de leur communion. Leurs premières assemblées furent secrettes et peu nombreuses; l'affluence du peuple et le petit nombre de pasteurs les rendirent publiques, mais cela n'empêcha point qu'on n'y admirât toujours le bon ordre, la circonspection, la dessense du culte divin qui en étoit l'unique objet et généralement tout ce qui pouvoit contribuer à le faire tollerer. Cependant, après cet éclat, les supplians ont été

abandonnés à la rigueur des édits; plusieurs d'entreux ont été exclus, d'autres ont été jettés dans les prisons, quelques-uns, saisis de crainte, se sont expatriés eux-mêmes pour conserver leur liberté; tous, sans exception, sont sujets à des amendes arbitraires qui les épuisent et mettent hors d'état de payer leurs impositions ordinaires; enfin, pour mettre le comble à l'humiliation, quoyqu'on ne puisse douter de leur constance dans les épreuves qu'ils ont à soutenir, on a envoyé dans cette contrée un régiment de dragons qui tuent, qui poignardent les gens, qui saccagent, qui violentent le sexe, et qui répandent par là l'effroi et la désolation dans le païs[1]. Indépendament de ces maux, le sènéchal d'Agen leur en prépare de nouveaux. Plus de trois cents témoins ont été cités devant ce tribunal pour déposer au sujet des assemblées de religion interrompües du païs depuis plus de six mois. Hélas! Sire, quels doivent être les effets d'un pareil zèle? Une longue expérience a déjà démontré qu'au milieu des plus cruelles épreuves, les religionnaires sont également inébranlables dans la fidélité qu'ils doivent à leur Dieu et à leur Roy; ainsi, quels que grands que soient les maux qu'ils ayent à souffrir, ils ne produiront jamais en eux d'autres sentiments que ceux de la patience et de la soumission.

Mais les arts négligés, le commerce interrompu, les champs incultes, un dérangement universel, la dispersion d'un peuple nombreux qui fertilise les terres et enrichit les villes sont les suittes de la sévérité qu'on exerce sous le nom de Votre Majesté contre des sujets aussi fidèles que malheureux. Il ne faut point chercher dans l'avenir, le temps de cette affreuse désolation, il est certain qu'elle règne dans ces provinces où les calamités, jointes aux mots qu'entraîne l'intolérance, ne laissent entrevoir partout que de la misère et de la consternation, car c'est dans ce déplorable état, sire, que les sujets cherchent leur unique refuge dans les tendres compassions de V. M. La pureté de leur intention leur assure qu'ils ne sont pas indignes, malgré leur désobéissance à des loix qu'ils ont cru ne pouvoir observer sans crimes. S'il ne fallait, Sire, pour plaire à V. M. que l'affection la plus tendre, la fidélité la plus inviolable,

1. On peut lire de tristes détails à ce sujet dans l'*Histoire des Églises du désert*, de Ch. Goquerel, t. II, p. 185, 186.) Le parlement de Bordeaux, qui n'était pas suspect d'indulgence, eut plus d'une fois à rappeler la soldatesque aux devoirs de l'humanité.

le sacrifice entier de leurs biens et de leur vie, les religionnaires ne se trouveraient pas inférieurs aux plus favorisés de vos sujets. Leur douleur est inexprimable de ne pouvoir concilier ce qu'ils doivent à Dieu avec l'observation des édits qui leur prohibent tout exercice de leur religion.

La nécessité de rendre des hommages publics à la divinité est un sentiment gravé dans le cœur de tous les peuples de la terre; c'est le plus ferme appui de la religion, c'est un précepte formel de l'évangile que les premiers héros du Christianisme ont prêché par leurs exemples et leurs instructions. Les religionnaires peuvent être dans l'erreur, mais quand on le supposeroit, ils n'en seroient pas moins coupables aux yeux de Dieu s'ils négligeoient de luy rendre un culte qu'ils regardent comme essentiel et indispensable. Les suppliants ne craignent point de dire que si, malgré cette intime persuasion, trois millions de religionnaires[1] répandus dans le royaume pouvoient entièrement étouffer la voix de leur conscience, ce seroit le malheur le plus funeste qui peut arriver à l'état et à la religion. Des sujets infidèles à leur Dieu le seroient à son oint; la crainte des chatimens ne les empecheroit pas de commettre dans les ténèbres toute sorte de crimes et d'injustices. Le changement que les assemblées de religion ont produit dans la conduitte et les mœurs du menu peuple privé pendant longtemps de tout espèce de culte, prouve combien le secours de l'instruction, de la prière et d'une mutuelle édification luy est nécessaire. Permettrez-vous, sire, que des moyens si efficaces pour former vos peuples à la vertu et à la pratique de leurs devoirs attirent sur les religionnaires les plus sévères chatimens. Ils ne se sont point rendu coupables en contrevenant à des édits qu'ils ne pouvoient observer sans commettre un crime envers Dieu, et tomber dans les horreurs de l'athéisme et de l'impiété; hélas! Sire, pourquoi faut-il que sur un article si important, l'obéissance qu'ils doivent à Dieu soit séparée de celle qu'ils doivent à V. M. Qu'elle daigne abatre le funeste mur de division que ses mains n'ont point élevé; leur soumission à ses volontés n'aura plus de borne.

Indépendamment de ces motifs spirituels que les sujets employent

1. Ce chiffre, que l'on retrouve encore plus loin, est d'une évidente exagération pour cette époque, et même pour les temps antérieurs à la Révocation (*Réd.*).

pour se justifier aux yeux de Votre Majesté, la conduite rigoureuse et inflexible du clergé par rapport aux mariages et aux batémes n'a pas peu contribué à faire naître les assemblées de religion.

Il n'y a pas un seul évêque dans le royaume qui n'exige pour la célébration des mariages une abjuration dans les formes précédées des épreuves les plus difficiles. Les curés suivent exactement les ordres de leurs supérieurs à cet égart. Plusieurs même, convaincus par une triste expérience du peu d'effet de cette contrainte, refusent la bénédiction nuptiale à ceux mêmes d'entre les religionnaires qui peuvent se pretter à une si lâche dissimulation. Dans cette extrémité, quel parti reste-t'il à prendre à une jeunesse nombreuse qui doit donner des nouveaux sujets à l'état; celuy de vivre dans l'impureté est odieux; celuy de vivre dans le célibat est impratiquable, du moins pour la plupart; il est même contraire aux veües du Créateur et à l'avantage du royaume.

L'unique resource des religionnaires est donc de faire benir leurs mariages par leurs propres pasteurs dans les assemblées de religion, et c'est à quoy ils ont été obligéz par le refus constant des curés et des éveques.

Les batémes forment un second objet, non moins intéressant. Pendant longtemps, les religionnaires ont fait présenter leurs enfants à l'Église pour y être batisés. Le désir de se soumettre, autant qu'il était possible, à la disposition des édits leur faisoit vaincre à cet égard une répugnance fondée sur ce que les enfans semblent appartenir à l'église dans laquelle on les a introduits ; mais depuis quelques années, les curés s'erigeant en juges souverains de la validité des mariages qu'ils avoient refusé de celebrer, ont affecté, en batisant les enfans qui en sont provenus, de les déclarer batards et illégitimes. Cet abus de leur ministère a forcé la plus part des religionnaires à faire batiser leurs enfants au désert pour ne pas laisser graver sur les registres publics des monumens d'infamie contre leur état et celuy de leurs enfans. Ce sont là, Sire, les motifs spirituels et temporels qui ont porté les supplians à former des assemblées de religion; bien loin qu'elles ayent porté la moindre atteinte à la soumission et à la fidélité qu'ils doivent à V. M., ce devoir essentiel a toujours fait le principal objet des prédications qu'ils ont ouïes, tout comme la conservation de votre sacrée personne, la prospérité de son regne, le bonheur de ses jours, ont fait

l'objet de leurs plus ardentes prières. Ce glorieux témoignage ne pourroit leur être refusé par des personnes qui, étant préposées pour veiller à la tranquilité publique, sont parfaitement instruites de tout ce qui s'est passé aux assemblées de religion. Rassurés par leur innocence, les suppliants, Sire, osent espérer que V. M. sera touchée du sort d'une infinité de malheureux qui gémissent les uns dans l'exil, éloignéz de leurs femmes et de leurs enfants, d'autres dans les prisons où ils ne peuvent secourir leurs familles et sont eux-mêmes accabléz de maux, plusieurs dans les horreurs de l'indigence où ils ont été réduits par des amendes et des taxes multipliées, tous enfin dans les plus vives allarmes sur leur état et celuy de leurs enfans. Daignez, Sire, terminer leurs peines et arreter les poursuittes dont ils sont ménacéz par vos tribunaux de justice. Veuillez confirmer une quantité prodigieuse de mariage célébréz au désert depuis quelques années; l'innocence des enfans qui en sont les fruits, les secours qu'ils pensent un jour procurer à l'état, attendriront sur eux le cœur de V. M. Elle ne permettra pas qu'ils soient injustement exclus des droits que la nature leur donne.

Les supplians, Sire, ne peuvent s'empêcher d'étendre plus loin leurs humbles supplications. Dieu qui sonde les cœurs sçait avec quelle amertume les religionnaires se sont vûs dans l'impossibilité d'obéir à des édits dont V. M. a parû jusqu'à présent vouloir maintenir la disposition. Il falloit que les obstacles fussent insurmontables, c'est-à-dire qu'ils prissent leur force dans les droits mêmes de la divinité et de la nature; pénétréz de la plus vive douleur, ils vous conjurent, Sire, de consilier enfin leurs devoirs envers Dieu et la personne sacrée de V. M. par quelques modifications à ses édits qui n'ont été rendus que sur des exposés peu sincères. On insinua que le nombre des réformés en France étoit trop peu considérable pour mériter quelque considération; on eut l'art de persuader en même temps que la crainte opereroit leur entière réunion au corps de l'Eglise; tels furent les principaux motifs de la révocation de l'édit de Nantes. L'événement conforme à l'expérience de tous les siècles a découvert la fausseté de ces insinuations et de l'inutilité des voyes de rigueurs. Il est universellement reconnu qu'il y a en France plus de trois millions de religionnaires. V. M. ne permettra pas qu'une partie si considérable de ses sujets reste toujours privée de tous les avantage spirituels et temporels qu'ils

ont perdu; leur situation, du moins, peut être adoucie par quelque espèce de tolérance; l'équité l'exige, leur fidélité mérite cette récompense, le bien même de l'état le demande. Quels avantages, quelles nouvelles forces n'en pourroit-il pas recueillir? Les allarmes de tant de fidèles sujets se changeront en cris d'allégresse, leur courage abatu par la crainte et la misère se verroit ranimé. Mille troupes fugitives et désolées seroient arretées pour toujours près de leurs foyers; l'amour de la patrie, la beauté du climat rameneroient ceux que le désespoir en auroit arrachéz; la marine, le commerce, l'agriculture, tous les arts fleuriroient plus que jamais, et l'industrie d'un peuple nombreux deviendroit une source inépuisable de richesse. Qu'il soit permis de le dire : la cruelle gêne où se trouvent les religionnaires en ce qui regarde la conscience, produit des effets tout opposéz. Quels établissemens, quelles entreprises pourroient former des malheureux qu'un attachement invincible pour leur religion a exposéz sans cesse à la perte de leurs biens et de leur liberté? Comment chercheront-ils à augmenter leur fortune s'ils ne peuvent laisser en France d'autre héritage à leurs enfans qu'un nom couvert d'opprobre et de misère?

Les supplians, Sire, sont persuadés que si V. M. connoissoit toute l'étendue de leurs maux et le préjudice infini que les provinces en ressentent, elle ne tarderoit pas à y apporter les remèdes convenables. Pourquoi V. M. ne peut-elle lire dans les cœurs des religionnaires les sentimens qui les animent? tant d'attachement pour Dieu, tant d'amour et de fidélité pour le roy ne resteroient pas sans récompense. Quel que soit le succès de leurs vœux, ces sentiments seront la règle inviolable de leur conduite.

Les supplians, Sire, seront prêts dans tous les temps à sacrifier leurs biens et leur vie pour le service de Votre Majesté, et ils ne cesseront jamais d'adresser au ciel les prières les plus ardentes pour la gloire et la prospérité de son règne.

Le 12 janvier 1755.

MÉLANGES

LES SERMONS DE CALVIN

SUR LE LIVRE DE JOB [1].

On ne saurait relever avec assez de soin le caractère pratique des sermons de Calvin. Sans doute tout sermon, digne de ce nom, doit être pratique, c'est-à-dire sortir des principes pour se hâter vers la vie morale, ou mieux, des principes, faire découler la vie; mais les sermons du grand réformateur ont, à un degré extraordinaire, ce but évangélique : ils entrent dans le détail, ils sont pleins de conseils très minutieux, ils ne craignent pas de prendre corps à corps les défauts, les préjugés, les préventions, les lâchetés; il y a en eux une hardiesse, qui parfois nous étonne et nous froisse. Tout le monde y trouvait son compte, ils sont populaires dans le sens le plus vrai du mot. Il y a ici un double et étrange contraste. D'abord avec la doctrine de l'élection, il semble que les conseils pratiques et les appels à la volonté soient comme superflus : et au contraire ils abondent, on n'entend qu'excitation à l'action, à peine la doctrine est-elle rappelée dans une phrase incidente, comme chose entendue et établie. Ce contraste a été un de mes grands étonnements à la lecture des sermons de Calvin, et c'est là une confirmation manifeste de la pensée que j'ai souvent exprimée, à savoir que la prédestination calviniste, n'est que l'expression violente du sentiment intime de la communion personnelle et vivante avec Dieu, et nullement une formule fataliste, comme elle l'est devenue plus tard. L'autre contraste a trait à la personne même de Calvin. Calvin, d'après la tradition courante, c'est le dogmatisme incarné, la logique inflexible. S'il parle au peuple chrétien, ce sera sans doute par propositions algébriques et par dures et transcendantes affirmations. Erreur complète : il n'y a pas de prédicateur qui ait plus de souci

1. Voir les deux derniers numéros du *Bulletin*, p. 466 et 504.

d'entrer dans la vie simple, journalière, réelle. Du texte le plus philosophique, il prend occasion de donner un bon conseil, c'est l'homme des applications, sa prédication est une application continuelle, et même, par une ingéniosité, souvent excessive, il fait sortir des paroles à expliquer, une conséquence pratique, qui n'y est pas toujours. Je voudrais montrer par quelques citations, ce caractère trop peu connu des discours du grand théologien.

D'abord, il n'y a pas de sermon qui ne se termine par une exhortation pressante, un appel à l'action, une élévation pieuse et une prière. Mais c'est à un point de vue plus caractéristique, que je voudrais signaler le côté pratique de ces discours. On a quelque peine à se figurer cent cinquante sermons, roulant en définitive sur les trois ou quatre idées capitales qui sont dans le livre de Job, idées reproduites sous toutes les formes, parées du splendide langage oriental, rendues saisissantes et immortelles, par une poésie sans pareille, mais au fond idées toujours les mêmes. Pendant cent cinquante discours le prédicateur va-t-il redire : « Ne murmurez pas, adorez, Dieu est la justice et la miséricorde absolue? » Nullement, et dans chaque sermon, à propos du texte, d'une image, d'un détail, l'orateur trouve moyen, sans trop solliciter le sens, mais en le sollicitant bien un peu, de donner les conseils les plus intéressants, les plus inattendus, les plus pratiques, descendant dans l'intimité des consciences, des sentiments et de la vie quotidienne. A chaque pas, ce sont des digressions, peut-être des hors-d'œuvre, mais fort utiles, qui devaient singulièrement réveiller l'attention, où chaque auditeur se reconnaissait et avait beaucoup à prendre : c'est aussi charmant qu'instructif. Exemples : A propos de ce cri magnifique de Job maudissant le jour de sa naissance, de ces belles accumulations poétiques : « Périsse le jour où je suis né et la nuit en laquelle il fut dit qu'un enfant mâle était conçu; qu'il soit rayé, etc... » Sans doute, Calvin a bien vu le sens général, mais toujours le même, pendant ces douloureuses plaintes; mais alors à propos du mot « la nuit où il fut dit qu'un enfant mâle a été conçu », voilà Calvin donnant les plus sages conseils au sujet de l'égale affection que nous devons avoir dans la famille pour les filles et pour les fils : c'est pris sur le vif, mais Job dans son désespoir n'y pensait certainement pas : « Que ceux qui auront des enfants se doivent tellement réjouir d'avoir des enfants mâles, qu'ils ne rejettent leurs filles : comme nous

en verrons de fous, qui sont menés d'ambition, qu'il leur semble que Dieu leur fait grand tort s'il ne leur envoie des enfants mâles. Et pourquoi? Afin qu'ils puissent gouverner la maison; qu'ils se puissent faire valoir, qu'ils puissent entrer en crédit. Voilà comme les hommes veulent comme perpétuer leur vie : et cependant si Dieu leur donne des filles, c'est pour leur profit et ils ne le connaissent pas : ils voudraient donc que Dieu consentit à leurs fols appétits. Aussi Dieu punit souventes fois cette outrecuidance : car il donnera des enfants mâles à ceux qui les apprêtent par trop, et ils leur crèveront les yeux en la fin, ils seront des gouffres pour abimer leur substance... Il faut venir là : Seigneur, si tu me donnes lignée, que ce soit afin que ton nom soit honoré après moi : et si tu me fais la grâce d'être nommé père, que je puisse tellement instruire les enfants que tu m'auras donnés qu'ils soient vraiment tiens... Quand Dieu leur enverra une fille, et ils voudraient bien avoir des mâles, qu'ils disent : Et bien, Seigneur, tu connais ce qui nous est bon, il nous y faut ranger. Voilà où la bénédiction de Dieu se montrera. » (Sermon XI.)

C'est une pensée très touchante, délicate, qui n'est probablement pas dans le texte, mal traduit par Calvin « Et si supplie ma femme par les enfants de mon ventre XIX, 17 » que cette exhortation à une affection plus grande entre le père et la mère à cause des enfants. « Sur cela Job montre que les enfants doivent augmenter l'amour du mari et de la femme. Car quand Dieu bénit un mariage par lignée, cela doit croître l'affection mutuelle pour vivre en plus grande concorde. Les païens ont bien connu cela, mais il est bien mal observé de ceux qui devraient bien y voir plus clair. Voilà donc les païens qui ont confessé que les enfants étaient des gages pour confirmer mieux l'amour du mari et de la femme, pour les tenir en paix et union... Or quand Dieu ajoute encore de superabondance pour confirmation de cette grâce que le mariage produit enfants, si les hommes et les femmes sont si brutaux qu'ils ne soient pas induits ni incités par cela à s'aimer encore plus, il est certain que leur ingratitude est par trop lourde. » (Sermon LXXI.)

A propos des enfants de Job sur l'instruction et l'éducation des enfants. « Aujourd'hui ceux qui ont des enfants veulent bien qu'ils soient enseignés : mais qu'ils soient menés de zèle et affection à Dieu, à grand peine en trouvera-t-on de cent l'un. Quoi donc ?

chacun pense à son profit. Il dira bien : Je voudrais que mon enfant fût enseigné ; mais quoi ? quand il aura bon esprit, qu'il parvienne, qu'il se fasse valoir, qu'il amasse des biens, qu'il soit en crédit et en honneur. Voilà les regards qu'auront les pères quand ils voudront que leurs enfants soient enseignés : mais de tendre à cette simplicité pour dire : Je me contente que mon enfant serve à Dieu, étant assuré que Dieu le bénira, le fera prospérer, et encore qu'il soit pauvre selon le monde, je me contente que Dieu soit son père, combien y en a-t-il qu'aient une telle considération ? » (Sermon XXII.)

Cette pittoresque sortie contre les excès des hommes, condamnés par la tempérance et le discernement des animaux, à propos du passage : « L'âne sauvage braira-t-il auprès de l'herbe et le bœuf mugira-t-il auprès du fourrage ? » est toujours de saison : « Quelle est notre ingratitude ! Si Dieu nous donne à boire et à manger, avons-nous cette tempérance comme les bêtes brutes de nous tenir cois ? Nenni, mais nous sommes comme gouffres insatiables. Quelles sont nos cupidités et combien excessives ! Voilà un âne qui mangera : Combien qu'il ait travaillé avec grande peine, quand on lui donne sa pâture, il se rassasie et s'en va coucher là dessus, il se contente. Et un homme a-t-il gourmandé plus que quatre ou cinq n'en sauraient engloutir, il ne se contente point de cela, il ne regarde point ce qu'il lui faut, mais il veut toujours entasser et amasser. Quand un homme aura son grenier plein, il a son ventre plus grand beaucoup ; quand il aura une cave bien garnie, il lui semble que ce n'est rien ; quand il aura la provision d'une douzaine de personnes, encore ne se contentera-t-il pas, il sera là comme un gouffre qui ne peut jamais être rassasié. Voilà donc comme les hommes sont transportés de leurs cupidités, en sorte qu'ils ne seront jamais saoûls : telle est leur grande ingratitude. Et quels juges faut-il à telles gens ? les ânes et les bœufs. Il ne faut pas que les anges descendent du ciel pour montrer la condamnation de Dieu sur nos têtes. » (Sermon XXIII.)

Il y a partout dans ce recueil des digressions aussi heureuses, aussi originales, aussi imprévues, sur l'ambition les vanités, la compassion, la sympathie, la solidarité. « L'homme nous est prochain et comme un avec nous ; nous sommes tous d'une nature, nous avons une chair, nous sommes le genre, le genre humain. » Mais

les citations qui précèdent suffisent à bien marquer le caractère pratique et populaire des sermons sur Job.

Il nous reste à présenter une considération dernière pour expliquer l'exceptionnelle faveur dont jouirent ces discours; c'est leur actualité, leur opportunité. Sans doute les épreuves sont de tous les temps et la souffrance ne quitte jamais notre pauvre terre. Des exhortations à la résignation dans la douleur sont toujours de saison et les « Sermons sur Job » seront lus avec édification et profit tant qu'il y aura des larmes à sécher et des cœurs à consoler, c'est-à-dire toujours. Cependant au moment où Calvin parlait, et dans les temps qui suivirent, il y eut de telles misères, les persécutions furent si cruelles, les fidèles eurent tellement à souffrir et de toutes manières, et d'une façon si inique et si imméritée, que les exhortations du Réformateur semblent aller droit à l'adresse des exilés, des prisonniers, des martyrs pour la foi. Calvin est loin de vouloir faire de la popularité au moyen de l'actualité : mais il n'était pas possible que les souffrances des temps ne rendissent pas ses exhortations plus efficaces et plus populaires.

Rarement il fait allusion aux événements du jour. Il est même sobre d'attaques contre l'Église romaine. Il lui échappe parfois des impatiences contre ses adversaires, impatiences et duretés : « Ce sont des bêtes, voire si lourdes que non plus » qu'il était le premier à regretter; il était si maladif, si irritable et si nerveux. Mais, d'une façon générale, les « Sermons sur Job » n'ont pas du piquant et du montant par les vives attaques, par les apostrophes aux tyrans et au clergé, par l'évocation dramatique des misères présentes. Il y a plutôt de la sérénité et comme une préoccupation de se tenir dans des régions générales et plus hautes. Seulement et par cela même, quand l'orateur parle directement des souffrances atroces de ses frères, il y a une émotion d'autant plus vive et dans la pensée et dans le style. Ainsi cette progression dans les tourments est bien saisissante : chacun de ses auditeurs était, lui ou les siens, passé par là : « Quand un homme sera mis à la torture, on lui augmentera toujours de plus en plus le tourment jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus, qu'il soit à l'extrémité. Satan aussi a eu cet artifice envers Job; car c'est comme s'il le mettait premièrement à la corde quand il lui fait annoncer : Voici tes bœufs et tes ânesses qui ont été ravis par les Jabéens, les brigands sont venus qui ont meurtri tes

serviteurs. Et bien, voilà un homme à la torture; mais quand on lui vient dire : Voilà le feu qui est tombé du ciel et a consumé tout le bétail, c'est comme si on mettait aux pieds un contrepoids à un pauvre homme, afin que le mal lui croisse et qu'il lui soit beaucoup plus grief. Et à la fin, voilà l'extrémité, c'est quand on lui annonce la mort de ses enfants. Apprenons donc que quand nous serons échappés d'un mal, qui nous semblera estre bien pesant, et bien difficile à souffrir, que Dieu nous en pourra envoyer un autre qui sera beaucoup plus excessif. » (Sermon XVI.)

Le morceau suivant contient une peinture navrante des maux de l'Église et il respire une foi et une espérance admirables. « En somme Dieu ne veut point que les fidèles soient maintenus par moyens ordinaires, qu'ils aient des armées toutes prêtes pour se revenger quand ils seront assaillis de leurs ennemis, qu'ils aient grandes munitions, qu'ils aient force alliances et choses semblables, non : ils seront dépourvus de tout cela selon les hommes : ou bien, s'ils en ont, ce ne sera pas que leurs ennemis ne soient plus forts, ou plus puissants, tellement qu'ils ne pourront pas leur résister par ce moyen-là. Voilà donc comme il ne faut pas que nous soyons maintenus par moyens humains : mais quand nous serons environnés de plus puissants que nous, lesquels ne demanderont qu'à nous abimer, quand nous en serons sauvés, c'est à fin que nous sachions que c'est Dieu qui nous garde et qui nous préserve quand nous sommes sous sa protection et que nous sommes cachés sous ses ailes, tellement qu'il ne permet point aux méchants d'exécuter leur rage sur nous, comme ils le voudraient bien, et comme ils sont prêts à le faire, si ce n'était qu'ils fussent empêchés d'en haut. Voilà donc ce que nous avons à noter. Et de fait nous en voyons aujourd'hui un miroir assez clair. Car comment en sommes-nous? Il semble que les ennemis de Dieu sont enragés contre son Église, nous doivent manger à un grain de sel, comme on dit. Si on fait comparaison de puissance, hélas! quelle est celle de notre côté? Nous sommes comme un petit troupeau de brebis, ils sont non seulement un troupeau de loups mais un nombre infini : le monde est plein de ceux qui ne demandent qu'à nous manger les entrailles, et ils ne se contenteraient point de nous avoir mis simplement à mort, mais il y a bien une cruauté qu'on voit bien du tout être infernale. Quand donc la puissance est telle de ceux qui ne demandent qu'à nous

ruiner, et que nous soyons du tout abimés, et que néanmoins nous demeurons; quand nous ne serions qu'un jour en vie, en cela voit-on bien comment Dieu exerce cet office duquel il parle ici, c'est à savoir qu'il délivre de la gueule et de la main du plus puissant celui qui est affligé. »

Notons enfin ce magnifique cri d'espérance pour l'Église affligée : « Il est dit : Espérance de résidu. Et pourquoi ? Car (c'est que) il faut que nous espérions contre espérance, c'est-à-dire il faut que quand nous viendrons montrer que nous espérons en Dieu, il n'y ait point d'apparence, selon le monde, que nous devions espérer, mais que la mort nous environne de toutes parts, que nous soyons là en ténèbres, qu'il n'y ait point une étincelle de clarté pour nous réjouir : bref que nous n'ayons sinon le mot que Dieu nous donne pour dire : Je serai votre Sauveur; et que néanmoins cependant il semble qu'il nous tourne le dos, qu'il nous ait rejettés, qu'il semble même que Dieu favorise à nos ennemis, qu'il leur mette le bâton en la main, duquel nous soyons frappés, qu'il semble qu'il nous soit contraire; quand tout cela sera, dis-je, si faut-il néanmoins que nous espérions toujours en lui. Voilà pourquoi il est dit : qu'il y a une espérance de résidu pour l'affligé, comme si Éliphas disait : Quand les enfants de Dieu seront venus jusques à l'extrémité, qu'ils ne sauront plus de quel côté se tourner, qu'il n'y aura nul moyen d'échapper, qu'ils ne laissent pas pourtant d'espérer que Dieu se montrera leur Père et leur Sauveur, que jamais ne leur défaudra; moyennant qu'ils soient appuyés sur cette promesse qu'il y aura espérance de résidu pour l'affligé, et que s'ils voient la mort devant leurs yeux ils ne laisseront pas de contempler la vie qui leur est apprêtée. » (Sermon XX.) Il suffit de citer, et il est bien superflu et il serait facheux d'insister sur la haute valeur philologique, littéraire et religieuse de ces morceaux d'inspiration élevée et de grand souffle.

Si le lecteur veut bien se représenter les considérations que nous venons de développer avec citations à l'appui, l'intensité de la piété, l'immanence de Dieu enveloppant et pénétrant l'âme du fidèle, en second lieu l'affinité de la doctrine du Livre de Job avec la doctrine de Calvin, la souveraineté absolue de Dieu, troisièmement le caractère pratique et vivant des exhortations, et enfin leur application saisissante aux douleurs de l'Église persécutée, — si, disons nous,

— le lecteur veut bien se représenter ces considérations, il comprendra que les « Sermons sur Job » aient joui d'une faveur et d'une célébrité exceptionnelles et que les âmes d'élite, en même temps que les cœurs pieux, en aient fait leur nourriture quotidienne.

ARISTE VIGUIÉ.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDE SUR LA CONDITION DES PROTESTANTS EN BELGIQUE, DEPUIS CHARLES-QUINT JUSQU'A JOSEPH II. *Édit de tolérance de* 1781 ; par Eugène Hubert, professeur à l'Athénée royal de Liége. xv-251 p. in-8° Bruxelles. Office de publicité. Lebègue et Cie, 1882.

Cet ouvrage est une « dissertation inaugurale » ou thèse soutenue le 25 juillet dernier devant la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége, et qui a valu à son auteur, déjà docteur en philosophie, le grade de docteur en sciences historiques.

L'objet du livre est surtout de faire connaître le grand acte de Joseph II et les circonstances de la proclamation de cet édit célèbre, trop négligé peut-être par les historiens. L'auteur y a rattaché une étude sur la condition des protestants en Belgique, matière qui ne pouvait être riche en faits importants, vu l'anéantissement presque complet de la réforme dans les provinces belges à la fin du XVIe siècle, mais qui, cependant, n'est pas absolument vide ni dénuée d'intérêt.

Le livre se compose de huit chapitres (p. 1 — 163). Les deux premiers sont consacrés aux règnes de Charles-Quint et de Philippe II. L'auteur fait, à propos de ces deux souverains, la remarque suivante : « Nous n'avons jamais pu comprendre pourquoi les historiens protestants ont condamné avec tant de rigueur le « Démon du Midi » tandis qu'ils ont conservé un regret exagéré pour la mémoire de Charles-Quint. Il nous semble, au contraire, que si l'un des deux sou-

verains fut excusable, c'est Philippe II; celui-ci du moins était étroitement convaincu de sa mission providentielle et se croyait un nouveau Constantin, tandis qu'il est permis de se demander si Charles-Quint, surtout au commencement de sa lutte contre les protestants, était guidé par sa foi, plus que par des visées politiques (p. 33). »

La prise d'Anvers, en 1585, marque la défaite de la réforme. Les protestants durent se faire catholiques ou s'expatrier, et la Belgique, qui devait s'appeler pendant plus d'un siècle les Pays-Bas espagnols, ne connut plus la tolérance jusqu'à l'édit de Joseph II, en 1781 (p. 52). Néanmoins, sous le gouvernement de l'Archiduc Albert et d'Isabelle (chap. III), le protestantisme, bien qu'interdit et poursuivi, donne encore des signes de vitalité, qui persistent à apparaître dans la période suivante, d'autant plus que la Hollande, devenant par la force des choses, l'alliée et l'appui des Pays-Bas espagnols, se trouvait être, par cela même, volontairement ou non, le soutien des réformés. Néanmoins, les autorités maintinrent dans leur rigueur les anciens édits.

Sous Charles VI et Marie-Thérèse qui font l'objet des chapitres V et VI, la situation était un peu autre: D'espagnols, les Pays-Bas étaient devenus autrichiens; le protestantisme avait diminué progressivement, mais il n'était pas éteint. Une circonstance particulière vint lui redonner de nouvelles forces: c'était ce traité de la Barrière en vertu duquel les Pays-Bas catholiques devaient être protégés contre la France par des garnisons hollandaises. La présence de ces soldats avec leurs aumôniers protestants fut l'occasion de diverses manifestations, actes du culte, conversions même, qui amenèrent des explications entre le gouvernement des Pays-Bas autrichiens et le gouvernement hollandais. Les protestants français, eux-mêmes, profitèrent de la situation; ceux qui étaient voisins de la frontière la franchissaient pour venir à Tournai célébrer la Sainte-Cène. Dans les différents cas qui se présentèrent, l'autorité ombrageuse des Pays-Bas catholiques adopta pour principe « de fermer les yeux sur les croyances des réformés, tant que ceux-ci s'abstiendraient de tout scandale » (p. 88), c'est-à-dire de profession publique.

Marie-Thérèse, la mère de Joseph II, dont il est question dans le chapitre VI, détestait la réforme et avait horreur de la tolérance. Elle n'en fut pas moins amenée à rendre la première ordonnance favorable aux réformés, celle du 5 mai 1768 « qui permettait, à

ceux de la religion réformée résidant dans les Pays-Bas, de disposer de leurs biens par testament » (p. 83) et à permettre, à un ministre étranger, de venir visiter ses coreligionnaires (p. 91).

Daus le chapitre VII, l'auteur étudie les sentiments de Joseph II et décrit les dissentiments qui existaient entre la mère et le fils. Pour M. Hubert, Joseph II « n'est pas un ennemi de la religion catholique; c'est un croyant, mais en même temps un sage ». (p. 100).

Le chapitre VIII et dernier (p. 107-163) est intitulé : « Joseph II et l'édit de tolérance. » Les voyages de l'Empereur, les préparatifs et la promulgation de l'édit, les protestations officielles qu'il souleva dans le pays, les approbations et les réfutations qui l'accueillirent au dehors, la tentative infructueuse du pape pour le faire annuler, la révocation qui en fut faite dix ans plus tard remplissent ce chapitre, le plus long et le plus important de l'ouvrage et celui qui a nécessité le plus de recherches, car l'auteur y invoque une foule de documents parmi lesquels il en est qu'il est le premier à faire connaître. On voit que la population resta froide, que les pouvoirs ecclésiastiques et civils se prononcèrent à l'envi contre la nouvelle mesure, sauf le conseil de Tournai qui se déclara prêt à « seconder les grandes vues de politique, d'humanité et de charité chrétienne de son auguste souverain » (p. 118). Quelques familles étrangères profitèrent de l'édit pour venir s'établir en Belgique. Après la mort de Joseph II, sous le règne de Léopold II, Marie et Albert, gouverneurs des Pays-Bas autrichiens révoquèrent sans difficulté, le 9 février 1792, le même édit qu'ils avaient promulgué, le 12 novembre 1781.

M. Eug. Hubert avait dit (p. 114), que le décret du 12 novembre 1781 « n'est dans la voie de la liberté qu'un pas timide et hésitant » ; il dit, en terminant, que ce fut un « acte opportun et méritoire. Opportun, parce que depuis longtemps les réformés de nos provinces n'aspiraient plus à jouer un rôle politique comme leurs devanciers du XVIe siècle et ne demandaient que la liberté religieuse; méritoire, parce qu'il était d'une modération extrême et qu'il accordait des droits naturels à des déshérités. » (p. 163).

Les XXVII pièces justificatives, d'étendue variable, qui occupent les 75 dernières pages (p. 165-239) presque le tiers, y ajoutent un grand intérêt et complètent heureusement cette savante étude sur la condition des protestants, dans un pays où la réforme, accueillie

pendant un certain temps avec une ardeur si vive, puis comprimée, étouffée pendant de longues années par la plus dure tyranie, essaie courageusement aujourd'hui, à la faveur d'une liberté complète, de réparer les ruines faites par une oppression séculaire.

LÉON FEER.

VARIÉTÉS

DEUX MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

Un fascicule de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, le premier du tome VIII de la section des lettres, contient deux Mémoires qui doivent intéresser les lecteurs du *Bulletin*, car ils ont trait à des questions relatives au protestantisme. Le premier de ces mémoires a pour titre : *La Faculté des Arts*, etc., 1242 à 1789, et pour auteur M. Germain, membre de l'Institut. Ce travail se divise en cinq périodes distinctes, dont la seconde est celle qui doit nous occuper. Elle s'étend de 1596 à 1622. Depuis 1560, les luttes, au sujet de la religion, n'avaient, pour ainsi dire, pas discontinué à Montpellier : tout y était bouleversé et désorganisé. C'est à ce désordre qu'Henri IV voulut remédier par ses lettres patentes du 9 juillet 1596, dans lesquelles il développe cette idée, digne d'un grand esprit, que la culture des lettres favorise la moralité. Tous les consuls qui administraient alors la commune de Montpellier étaient protestants et le conseil créé pour l'enseignement fut mi-partie, quatre protestants et quatre catholiques. M. Germain donne des éloges mérités à ces derniers qui ne refusèrent pas de s'associer à une œuvre conduite par des protestants. La participation des catholiques était l'indice d'un bon esprit, puisque, après les plus grands troubles, ils consentaient à travailler avec des adversaires à une œuvre commune. C'était là une bonne action. En

agissant de la sorte, ils ont laissé à leurs descendants un exemple qu'ils devraient se montrer jaloux de suivre. Pour rendre la leçon plus générale, nous nous permettrons de faire remarquer que si les catholiques, alors les plus faibles, travaillaient à l'œuvre commune, il est probable que les protestants, alors les plus nombreux, n'abusaient probablement pas de leur supériorité et ne cherchaient pas à vexer les catholiques. L'action commune n'est possible qu'à la condition d'un support et d'une tolérance réciproques. Il nous sera peut-être permis de rappeler ici que cette *gratuité de l'enseignement* avait été signalée par nous, en 1861, époque où cette question préoccupait moins les esprits. (Voir notre *Histoire de l'Église réformée de Montpellier*, p. 120.)

Isaac Casaubon, qui fut appelé à Montpellier et s'y rendit vers la fin de 1696, prêta son puissant concours à l'organisation des études. M. Germain avait déjà traité cette question dans un Mémoire publié en 1871 : *Isaac Casaubon à Montpellier*, et il a soin d'y renvoyer le lecteur. Avec cette érudition à laquelle rien n'échappe, cette conscience d'historien qui ne cache rien de ce qui a été découvert, et ce style limpide et correct qui met si bien en relief les trouvailles de l'érudit, M. Germain nous donne ce que nous pourrions appeler la photographie de Casaubon.

Le second Mémoire, dont nous avons annoncé la publication, est de M. Révillout, professeur, comme M. Germain, à la Faculté des lettres de Montpellier. Ce travail a été inspiré à l'auteur par la découverte fort curieuse d'un document que le hasard a fait passer sous ses yeux et dont sa sagacité a su tirer d'importantes leçons. Ce document est relatif à Paul Pacini, fils aîné de Jules Pacini de Bériga, ce gentilhomme italien, né le 3 avril 1550, à Vicence dans l'état de Venise, et qui enseigna successivement le droit et la philosophie à Heidelberg, à Sedan, à Genève, à Nîmes, à Montpellier, à Valence. C'est de Paul qu'il s'agit, mais comme le fils voyageait avec le père, M. Révillout se sert de l'écrit du fils pour marquer avec précision l'itinéraire du père.

Le document dont il s'agit est tout simplement un exemplaire mutilé d'un recueil de costumes publié à Padoue par Bertelli (*Diversarum nationum habitus CIV iconibus expressi*). Jules Pacini avait donné ce livre, paru en 1589, à son fils Paul né à Genève vers 1580, et celui-ci, concevant l'idée de s'en servir comme

d'un album, pria les amis de son père et les siens d'y insérer leurs noms en y joignant une sentence et la date.

La plus ancienne des inscriptions existantes, car, ainsi que nous l'avons dit, nous ne les possédons pas toutes, ce livre ayant été mutilé, est datée de Heidelberg, 24 juin 1594; elle est signée Philippe Hofman. Viennent ensuite les noms de Théophile Mader, de Petrus Heymam, 26 juillet. Ne pouvant donner tous les noms et transcrire toutes les sentences, nous renvoyons à l'ouvrage lui-même, et nous nous bornons à quelques mentions. Nous transcririons avec plaisir les annotations du célèbre jurisconsulte Jacques Lect, deux fois collègue de Jules Pacini; celle de Michel Roset, parrain de Paul; mais, forcé de nous restreindre, nous arrêtons notre choix sur celle de Théodore de Béze qui, alors âgé de soixante-dix-huit ans, écrivit, de son écriture grêle et tremblante, ces mots significatifs : *Deum time, si nihil vis reformidare;* celle de Simon Goulard que nous donnons en français bien qu'elle soit en latin, pour le motif que la date en est suivie d'un résumé écrit dans cette langue : *Sois toujours utile, commande rarement, ne nuis jamais.* OU BIEN OU RIEN. La dernière signature des amis de Jules Pacini est celle de Casaubon qni fut donnée à Nîmes le jour des Calendes de mars 1699. L'inscription consistait en deux vers grecs dont le sens est : *Quand Dieu le veut, la haine est sans force; quand il ne le veut pas, le travail est sans vertu.* L'album ne porte plus que quelques annotations et quelques signatures d'amis de Paul Pacini.

Ainsi que nous l'avons dit, la principale utilité de ce curieux document si bien interprété par M. Révillout, est de jalonner d'une manière certaine la vie errante du savant jurisconsulte. Mais il est encore précieux à cause des sentiments qu'il renferme et comme recueil d'autographes. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'en reproduire un plus grand nombre.

PH. CORBIÈRE.

LA PROVIDENCE « HUGUENOTE »

A M. Jules Bonnet.

Les quelques paragraphes suivants sont le résumé d'un article fort intéressant publié dans le numéro du *Standard* du 7 septembre. J'ai

cru qu'ils agréeraient à vos lecteurs, en leur faisant connaître, non seulement l'existence, mais, pour ainsi dire, la résurrection d'une œuvre dont la création remonte à la révocation de l'édit de Nantes. La *France protestante* (article *Gastigny*) dit : « Il n'est pas difficile de prévoir le moment où la fondation de Jacques de Gastigny cessera d'exister. » Ces tristes prévisions ne se réaliseront pas, grâce à Dieu; pareil au Phénix, l'hôpital des Réfugiés vient de renaître de ses cendres, plus florissant que jamais.

GUSTAVE MASSON.

Il y a dix-sept ans, on pouvait voir dans Bath Street, St-Luc, près de la *City Road*, à Londres, une muraille percée d'une petite porte à travers laquelle on entrait dans une cour carrée, flanquée d'un bâtiment qui avait, pendant l'espace d'un siècle et demi, joui d'une certaine importance historique. Ce bâtiment était en effet l'hôpital à l'usage des pauvres Huguenots fondé environ trente ans après la révocation de l'Édit de Nantes. La persécution de Louis XIV amena une foule de réfugiés dans les villes et les villages sur la côte Sud-Est de l'Angleterre; le dénûment de ces malheureux excita la sympathie universelle, et l'opinion publique en fut tellement frappée que le roi Jacques II se trouva obligé de prendre des mesures pour alléger les souffrances des infortunés réfugiés. Il fit paraître un ordre, pris dans son Conseil privé, en vertu duquel une collecte serait faite dans toutes les églises du Royaume-Uni au profit des Huguenots qui s'étaient retirés en Angleterre, et contribua lui-même à cette collecte par une somme prise sur sa cassette particulière. Les fonds ainsi recueillis, montant à environ 200 000 livres sterling, formèrent ce que l'on appelle *the royal bounty* (la libéralité royale), et la répartition en fut confiée aux principaux réfugiés.

La tâche ne laissait pas que d'être difficile; pendant la première année, en effet, quinze mille cinq cents pauvres Français reçurent des secours, et l'année suivante le chiffre s'éleva jusqu'à vingt-sept mille. Les environs de Bethnal-Green et de St-Mary-Spital à Londres devinrent bientôt essentiellement Huguenots, les réfugiés s'y concentrèrent, puis le courant de l'émigration se ralentissant, les distributions d'aumônes diminuèrent dans la même proportion. La colonie française, à Londres et aux environs, comptait plus de 13 000 âmes et plus de vingt églises ou chapelles avaient été ou-

vertes par les pasteurs huguenots pour les besoins du culte. On comprendra sans peine que, parmi les réfugiés, se trouvaient des vieillards, des invalides, des orphelins, des veuves, des enfants abandonnés, sans compter de misérables créatures que les terreurs des dragonnades avaient, ou entièrement privées de la raison, ou plongées dans une incurable mélancolie. Il était indispensable de leur assurer à tous un refuge permanent; mais les moyens manquaient pour réaliser sur le champ une idée aussi utile, et on ne put y donner un commencement d'exécution que par le placement d'une somme de 1000 livres sterling léguée par Jacques de Gastigny, huguenot réfugié en Hollande où il était devenu gouverneur du prince d'Orange qu'il accompagna en Angleterre. La moitié de ce don devait être affectée à la construction du refuge, et le reste à l'entretien de l'établissement; de nouveaux appels faits à la sympathie chrétienne produisirent les meilleurs résultats; en 1716, les administrateurs de la caisse des huguenots purent acheter, dans un des faubourgs de Londres, un terrain sur lequel s'éleva un bâtiment destiné à recevoir dans l'origine quatre-vingts personnes, mais qu'il fut bientôt possible d'étendre et d'agrandir, grâce à la libéralité des riches familles protestantes. La duchesse de La Force contribua par des sommes considérables, Philibert d'Hervart, baron d'Huningues, donna 4000 livres sterling; au lieu de quatre-vingts réfugiés, on résolut d'en admettre deux cent cinquante; l'hôpital avec son préau, son jardin d'agrément, ses vastes dépendances, devint bientôt une des curiosités de la capitale, et une aile fut réservée pour le traitement spécial des victimes des deux sexes que l'odieuse cruauté des Bâville et des Montrevel avait privés de la raison.

En 1718, Georges Ier octroya aux huguenots réfugiés une charte qui leur assura une position définitive parmi les institutions charitables dûment reconnues et patronées; un comité directeur de trente-sept « gentilshommes » protestants, Français d'origine, mais naturalisés Anglais, fut constitué sous la présidence de Henri Massue, marquis de Ruvigny et comte de Galloway, et en 1760, les travaux de construction nécessités par le nombre toujours croissant des refugiés purent être regardés comme terminés.

Cependant, sous l'influence des idées libérales du dix-huitième siècle, la législation pénale qui pesait sur les malheureux huguenots avait graduellement fait place à la tolérance; Turgot et Malesherbes

portaient le dernier coup au système de persécution inauguré par le *grand monarque*; il en résulta, naturellement d'abord, que l'émigration huguenote cessa, et ensuite que les souscriptions destinées à l'entretien de l'hôpital français se ralentirent. D'un autre côté, le terrain occupé par cet hôpital acquérait une valeur extraordinaire à cause de l'accroissement rapide de la population de Londres; les spéculations s'en mêlaient, et enfin, on résolut, non pas de supprimer « la Providence, » ainsi qu'on appelait ce vénérable refuge, mais de l'installer ailleurs et de recueillir dans un édifice plus élégant, plus commode et mieux situé que le premier, les derniers débris de la colonie française de *Spitalfields* Grâce au zèle et à la générosité chrétienne de M. Louis Rouvière et de M. Richard Le Roi Giraud, le digne sous-gouverneur de l'institution, le refuge est aujourd'hui un bâtiment coquet, construit dans le style de la Renaissance, situé près de Victoria-Park, dans le district de Londres, et par conséquent non loin de l'emplacement où la colonie s'était groupée à l'origine. J'ai dit plus haut que M. Giraud remplissait les fonctions de sous-gouverneur : la haute direction est entre les mains du comte de Radnor, et est pour ainsi dire héréditaire dans sa famille, ayant été exercée, de père en fils, par un Radnor depuis 1770, et Guillaume Rouvière comte de Radnor, et fils de réfugié (Voy. *la France protestante*, art. *Desbourniers*.)

Vingt hommes, célibataires, ou veufs, et quarante femmes, ayant plus de soixante ans d'âge composent la famille du Refuge; j'insiste sur le mot *famille*, car lorsque l'on visite ce délicieux château de Victoria-Park, on ne trouve rien qui puisse donner l'idée soit d'une maison de travail, soit d'un hospice. Réfectoire bien aéré, salons, chapelle où un *clergyman* fait tous les jours le service divin suivant l'usage anglican, salle de lecture, bibliothèque où les amateurs de livres rares trouveraient de véritables curiosités, salle des comités, ornée de portraits et de gravures historiques, préau, jeu de boules, etc., rien n'a été négligé qui pût contribuer au bien être des membres de la colonie. Quoiqu'*aucune tâche ne soit imposée* ni aux hommes ni aux femmes, il est entendu que les personnes capables de travailler rendent les petits services d'usage dans toutes les familles (couture, jardinage, etc., etc.). Il leur est permis, en outre, de se procurer de l'argent pour leur menus plaisirs, en faisant des commissions à l'extérieur. Une femme de charge assistée d'un

personnel de domestiques expérimentés se consacre entièrement aux soins du ménage. Le bureau d'administration se réunit à jours fixes, pour discuter la question financière, décider les admissions, faire droit aux réclamations, etc. Cinq fois par an, les directeurs dînent ensemble, selon les us et coutumes de l'Angleterre ; mais comme *c'est à leurs propres frais*, et que de plus, il en résulte un *extra* pour les membres de la colonie, la critique n'a rien à reprendre à ces *épulæ lautiores*. Je me suis laissé dire que le potage de fondation (soupe aux choux à la huguenote) est la perfection même, et que les poulets à la Providence, sauce Béchamel, contenteraient un épicurien. Les fêtes de Noël avec concert, lanterne magique, tours de prestidigitation, réclament aussi une mention spéciale, et le secrétaire honoraire, M. Arthur Giraud Browning, aidé de ses amis particuliers et des directeurs de l'établissement, se consacre tout entier, à cette époque, avec un zèle exemplaire, à l'amusement honnête, tranquille, et sincèrement apprécié des pauvres huguenots. Il y a quelques jours à peine, l'anniversaire de la fondation du Refuge se célébrait solennellement; service en français dans la chapelle, collation et réjouissances; le premier toast « *A la reine!* » fut le signal d'un tonnerre d'*hurras*, le dernier : « *Bonheur et prospérité à la vieille Angleterre!* » excita un enthousiasme aussi réel, mais plus recueilli.

J'ajouterai, pour finir, que tout en ne sollicitant d'une façon directe aucun secours d'argent, les directeurs de l'hôpital huguenot verraient avec plaisir leurs ressources s'accroître ; il leur serait possible ainsi, non seulement d'ajouter aux gratifications modestes qu'ils distribuent, mais encore de recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Combien d'institutrices, de gouvernantes, de dames de compagnie, après après avoir épuisé leurs forces et leur santé à un travail souvent mal et insuffisamment rétribué, aimeraient à trouver au déclin de la vie, un Refuge comme celui de la « Providence huguenote! »

GUSTAVE MASSON.

CORRESPONDANCE

LA BAUME DES FÉES

Nîmes, le 24 octobre 1882.

Monsieur le rédacteur,

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance de la communication que notre ami M. Ch. Sagnier, chercheur infatigable et souvent heureux de précieux documents, a faite au *Bulletin* de trois lettres dont deux de Plantier, un des protestants de Nîmes ou des environs, condamnés aux galères en 1720, pour avoir pris part à une assemblée du désert.

Cette communication, avec ce que la rédaction y a ajouté sur les lieux où se tint cette assemblée si malheureusement interrompue, vivifie un souvenir triste et touchant du Protestantisme Nîmois. A la description succinte mais si bien caractérisée de la Baume ou Grotte des Fées, je me permettrai seulement d'ajouter quelques explications qui ne paraîtront peut-être pas superflues.

Dans ce but j'ai visité plusieurs fois ce point de nos environs, situé entre les deux routes de Sauve et d'Alais, au nord-ouest, et offrant le même aspect que la campagne de cette région entrecoupée de cultures d'olivier, qu'entourent des murs de pierres sèches et des débris calcaires rejetés par l'exploitation rurale.

C'est à deux kilomètres de la ville que se trouve la Grotte des Fées, composée réellement de deux grottes voisines l'une de l'autre, dans le flanc d'une colline demi-circulaire qui regarde à peu près vers le nord, et dont les pentes abruptes, ainsi que le sommet, sont couverts de buissons épineux et de quelqnes bouquets de chênes verts.

Un torrent desséché, le Cadereau, qui vient du bois de Vaquerolles, en se dirigeant vers la ville, passe tout au pied de la colline, et limite un étroit vallon fermé au nord par des hauteurs en pentes douces.

Ce vallon devait être très boisé, et d'un accès difficile, à l'époque des premières assemblées du désert. On se rend aujourd'hui de Nîmes à la Grotte des Fées par un chemin excellent qui suit parfois le lit du Cadereau, ou s'en éloigne peu; mais il y a deux cents ans, l'unique route était le

1. La célèbre gravure de l'assemblée du désert de Henriquez, d'après Boze, se rapporte au régime de tolérance relative qui marqua la fin du XVIII[e] siècle. Ne pouvant encore se réunir dans la ville, les protestants Nîmois se réunissaient dans les carrières voisines, à *Leques* et à l'*Ermitage*. A une époque plus reculée, lorsque la persécution sévissait dans toute sa riguenr, la *Baume des Fées* fut un de leurs sanctuaires. On ne lira donc pas sans intérêt la lettre ci-dessus qui provoquera peut-être d'autres communications sur le même sujet. (*Réd.*)

torrent à sec, et ainsi s'explique un passage d'une des lettres insérées dans le *Bulletin* (p. 452) : « Le chemin est fort mauvais, car il y faut aller toujours sur les cailloux. Il y eut un monsieur qui dit que pour lui il estoit d'avis qu'on donnât pour punition à tous les prisonniers d'y retourner faire le voyage. » L'aspect du Cudereau qui, dans les jours de forte pluie ou d'orage, roule des rochers ou de grosses pierres dont son lit est encombré, justifie encore aujourd'hui cette boutade humoristique.

Il existe à la rigueur un autre chemin qui part de la route de Sauve, près de la montée du Mas de Gardes, et qui finit par aboutir au sommet de la colline de la Grotte des Fées. Mais ce chemin de plus en plus difficile, à mesure qu'il s'éloigne de la dite route, n'existait sans doute pas à l'époque dont nous parlons, car il eût permis à l'autorité toujours en éveil, et aux dragons ses émissaires, de prendre pour ainsi dire l'assemblée entre deux feux.

Le vallon de la Grotte des Fées était donc un lieu écarté, et même sauvage, qui dut attirer de bonne heure nos aïeux, en leur offrant une sécurité relative pour la prière et le culte en commun, malgré le peu d'éloignement de la ville et la surveillance de leurs persécuteurs. On peut admettre qu'après avoir fait choix de ce lieu, ils le fréquentèrent assez longtemps, peut-être des années, d'abord en petit nombre, puis plus nombreux, sans être découverts, avant la catastrophe finale, dans la nuit du 14 au 15 janvier 1720.

Il est aisé de se représenter la scène. Un détachement de deux cents hommes suivant le lit du Cadereau, vint surprendre, ou plutôt disperser nos pères, car aucun ne fut arrêté sur les lieux mêmes. Un signal les avait sans doute avertis du péril. Ceux qui furent arrêtés quelques heures après, dans la matinée du 15 janvier, furent rencontrés, sans exception, sur la route de Sauve, ou aux abords de la ville. Vingt de ces infortunés furent condamnés aux galères, et l'arrêt, en date du 27 février 1720, portait que la Baume des Fées serait *comblée* et *murée*, double opération dont on retrouve la trace [1].

De nos jours, la grotte supérieure (car il y en a deux) est un peu déblayée, et on peut pénétrer à l'intérieur en rampant à travers les débris. Quant à celle d'en bas, elle est toujours masquée par un mur en grosses pierres sèches, de trois mètres d'épaisseur. L'authenticité de ce mur ne peut faire doute; c'est bien celui de l'*exécution*, comme le prouvent d'incontestables signes de vétusté, des traces de mousse si lente à se former sous le ciel du midi, des lierres robustes qui tapissent une partie du mur, enfin la végétation des garrigues qui, sur certains points, a repris vigueur. Ce que l'on voit d'une de ces grottes, et ce que l'on peut raisonnablement supposer de l'autre, ne permet pas d'admettre qu'elles pussent donner asile à plus de 2 à 300 personnes, et comme les assemblées étaient généralement beaucoup plus nombreuses, on est tout naturellement

1. L'arrêt a été reproduit par M. Ch. Sagnier dans son très intéressant ouvrage sur *la Tour de Constance*, p. 107.

amené à conclure *qu'elles se tenaient à la fois dans les grottes et dans le vallon*, suivant l'heure, la saison et le nombre des assistants. La dernière réunion qui, d'après les lettres communiquées par M. Ch. Sagnier, était de 13 à 1400 personnes, se tint évidemment dans le vallon, au pied des rochers murés par ordonnance, qui n'ont pas encore dit leur derniermot.

Par une resplendissante journée d'hiver, comme on en voit assez souvent dans le midi, prendre le chemin solitaire de Vaquerolles, par les rochers de l'Ermitage, et visiter la Grotte des Fées, ne fût-ce qu'en passant, est une charmante promenade; mais l'attrait des souvenirs se joint ici au caractère agreste des lieux. Il est doux d'aller rendre hommage à la constance et à la foi de nos aïeux qui nous ont légué de si nobles exemples. A. B.

P. S. Depuis que ces lignes ont été écrites, j'ai vu un jeune homme qui a visité, avec plusieurs de ses amis, la grotte *à mi-pente* ; il ignorait l'existence de celle qui est murée. C'est, dit-il, une succession de grottes dont l'entrée est fort difficile. Il en compte jusqu'à cinq! La troisième, qui est la plus spacieuse, n'aurait pas moins de 6 à 7 mètres de large, sur 100 de long. C'est comme un immense vestibule, ou une belle galerie, avec des colonnes de stalactites et de stalagmites. Il n'y a donc plus à douter de la possibilité pour une assemblée de 4 à 500 personnes de se glisser dans les profondeurs de la grotte, malgré les difficultés de l'entrée et de la sortie. Toutefois c'est au fond du vallon que l'on doit placer, avec quelque vraisemblance, les assemblées plus considérables. A. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 13 *juin* 1882.

Présidence de M. F. de Schickler, MM. Bersier et Gaufrès s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le secrétaire énumère les articles contenus dans le *Bulletin* du 15 juin qui va paraître, et rappelle les promesses faites pour le *Bulletin* du 15 octobre prochain.

Bibliothèque. — Des dons importants ont été reçus de M. le pasteur Cuvier: *Le dernier désespoir de la tradition contre l'Écriture* par Paul Ferry (réfutation du Père Chéron) Sedan, 1668). *Défense de la Religion réformée* par Bloin, bourgeois de la ville de Bordeaux (1617). Maxime Delangle, *Sermons sur l'épître de saint Paul aux Romains.*

Remarques sur la traduction de N. T. faite par l'ordre du Clergé, adressées au roi par Claude Brousson. 1697. Petit cathéchisme de Charenton, 1676. Entretiens d'un père avec son enfant sur l'histoire de la Réforme, 1612. Bolsec, *Vita Calvini.* Edition originale.

Quelques livres modernes déjà rares : *Lambert d'Avignon*, de M. Baum; *Jean Sturm*, de M. Ch. Schmidt; Le *Journal d'un bourgeois de Paris* et la *Chronique de François Ier*.

M. Gustave Masson a fait don de l'*Histoire d'Angleterre* de Froude, et d'un volume sur Coligny qui obtient en ce moment un grand succès. Il y a joint un excellent précis dont il est l'auteur sur les huguenots français (en anglais).

Il y a encore à mentionner quelques ouvrages provenant de la Bibliothèque de M. le pasteur Meyer et relatifs aux Vaudois : l'*Histoire* de Perrin, *traduction allemande; catéchisme*, etc.

Correspondance. — Le secrétaire parle d'un récent voyage qu'il a fait à Orléans où il a vu M. Loiseleur, auteur d'un travail important sur la Saint-Barthélemy, M. Bimbenet, historien de l'ancienne université de cette ville, qui lui a signalé dans le livre des Procurateurs un texte important sur la préméditation, qui sera l'objet d'une prochaine lettre de M. Doinel au *Bulletin*.

Ici se place une digression sur la Saint-Barthélemy, à laquelle prennent part MM. Douen, Read, W. Martin. On reconnaît que la thèse de la préméditation a fait un grand pas dans le sens d'une résolution ancienne subordonnée, dans son exécution, aux temps, aux lieux, aux circonstances, et qui a pris corps dans les derniers mois avant la catastrophe.

M. le pasteur Gagnebin transmet quelques renseignements sur la famille de Louis de Marolles, et signale une très intéressante plaquette : *Entretien avec Dieu*, à laquelle on a joint l'histoire du martyre de Homel, et qu'il offre généreusement à la Bibliothèque.

M. Ch. Sagnier promet pour le *Bulletin d'octobre* d'intéressantes lettres sur l'assemblée de la Baume des Fées, tenue près de Nîmes en 1720.

M. Enschedé, archiviste à Harlem, communique une liste de pasteurs réfugiés à Maëstricht après la Révocation. M. Dugrenier, colporteur, offre un nouveau volume manuscrit (t. III) de souvenirs du Protestantisme dans la Haute-Marne, contenant des vues de Vassy, Dammartin, Joinville et ses environs.

M. Frank Puaux a entrepris un travail important, l'inventaire complet de la série TT des Archives nationales. Il a déjà fait le relevé d'une vingtaine de portefeuilles dont il se propose de nous soumettre les résultats. Le Comité ne peut qu'applaudir à ce travail d'une si grande utilité et digne de tous ses encouragements.

M. le président présente le 6e fascicule récemment paru de la nouvelle édition de la *France protestante*, contenant l'article *Calvin*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des imprimeries réunies, B, Puteaux

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re	année,	1852	20 fr. le volume.
2e	—	1853	
3e	—	1854	
4e	—	1855	
5e	—	1856	
6e	—	1857	
7e	—	1858	
8e	—	1859	
9e	—	1860	30 fr. le volume.
10e	—	1861	

11e	année,	1862	20 fr. le volume.
12e	—	1863	
13e	—	1864	
14e	—	1865	
15e	—	1866	
16e	—	1867	
17e	—	1868	
18e	—	1869	
19e-20e	—	1870-71	
21e	—	1872	
22e	—	1873	
23e	—	1874	
24e	—	1875	
25e	—	1876	
26e	—	1877	
27e	—	1878	
28e	—	1879	
29e	—	1880	10 fr. le volume
30e	—	1881	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882